



Conseil d'administration

329^e session, Genève, 9-24 mars 2017

GB.329/POL/2

Section de l'élaboration des politiques
Segment de l'emploi et de la protection sociale

POL

Date: 16 février 2017

Original: anglais

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Résultat 6: la formalisation de l'économie informelle

Objet du document

Le présent document donne une vue d'ensemble de la stratégie relative au résultat 6 en ce qui concerne la formalisation de l'économie informelle, les principaux domaines d'action et les progrès accomplis au cours de la première année de mise en œuvre.

Le Conseil d'administration est invité à fournir des orientations sur cette stratégie et sa mise en œuvre (voir le projet de décision au paragraphe 29).

Objectif stratégique pertinent: Tous.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Résultat 6: la formalisation de l'économie informelle.

Incidences sur le plan des politiques: Les orientations du Conseil d'administration guideront la mise en œuvre de la stratégie du Bureau.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: La plupart des produits pour l'exercice biennal en cours sont couverts par le programme et budget pour 2016-17; toutefois, certains produits escomptés aux niveaux mondial et national sont actuellement sous-financés.

Suivi nécessaire: Mise en œuvre du résultat 6 tel que défini dans le programme et budget pour 2016-17.

Unité auteur: Service des marchés du travail inclusifs, des relations professionnelles et des conditions de travail (INWORK).

Documents connexes: Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015; résolution concernant les mesures visant à faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle; GB.325/POL/1/1; GB.325/POL/1/2; Programme et budget de l'OIT pour 2016-17.

I. Contexte

1. Près de la moitié de la main-d'œuvre mondiale travaille dans l'économie informelle qui, dans certains pays, représente plus de 50 pour cent du produit intérieur brut (PIB). Outre son hétérogénéité, l'économie informelle se distingue généralement par des taux élevés de pauvreté, d'inégalité et de vulnérabilité aux déficits de travail décent.
2. En juin 2015, la Conférence internationale du Travail a adopté la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, nouvelle norme du travail qui est d'une importance stratégique pour le monde du travail, compte tenu de l'ampleur de l'économie informelle. Première norme internationale du travail à traiter de l'économie informelle dans sa totalité, la recommandation n° 204 pose clairement que la transition vers l'économie formelle est le moyen de parvenir au travail décent pour tous. Au titre du suivi de la résolution concernant les mesures prises pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, adoptée en 2015 par la Conférence internationale du Travail, en novembre 2015 le Conseil d'administration a adopté une stratégie pour la période 2016-2021. Cette stratégie pour le Bureau s'appuie sur quatre composantes interdépendantes: campagne de promotion, de sensibilisation et de mobilisation; renforcement des capacités des mandants tripartites; développement et diffusion des connaissances; coopération internationale et partenariats.
3. La stratégie concernant le résultat 6 pour 2016-17 se fonde sur les activités menées dans le cadre du domaine de première importance (ACI) intitulé «Formalisation de l'économie informelle» en 2014-15, sur l'adoption de la recommandation n° 204 et sur la suite donnée à la résolution y afférente.

II. Objectif et approche stratégique

4. Le résultat est transversal par nature. Il est mis en œuvre sur la base d'une collaboration à l'échelle du Bureau dans plus de 40 pays et dans toutes les régions. Les principaux changements attendus sont les suivants:
 - amélioration des cadres juridiques et politiques globaux à l'échelle nationale pour faciliter la transition vers la formalité, sur la base de la recommandation n° 204;
 - renforcement de la capacité des mandants à faciliter la transition vers la formalité et une sensibilisation à cette question, en s'appuyant sur une vaste base de connaissances;
 - prise en compte, dans la transition vers la formalité, des questions relatives à l'égalité femmes-hommes et aux besoins des groupes vulnérables dans l'économie informelle.
5. L'approche stratégique concernant ce résultat se fonde sur l'idée commune que le meilleur moyen de faciliter la transition vers l'économie formelle est de mettre en place une stratégie intégrée, de favoriser la cohérence des mesures prises, de coordonner les institutions et de promouvoir le dialogue social. Les actions menées sont plus efficaces lorsqu'elles sont combinées et qu'elles s'attaquent à différents facteurs de l'informalité, ce qui leur permet de traiter tant la question de la diversité que celle de l'ampleur de l'économie informelle. Les faits indiquent que la formalisation progresse davantage lorsque l'ensemble des instruments employés est plus complet.
6. Afin de promouvoir ces stratégies, entièrement conformes à la recommandation n° 204, l'accent est notamment mis sur le renforcement des capacités des mandants en matière

d'élaboration de stratégies intégrées, de sensibilisation aux retombées positives de celles-ci et d'établissement de diagnostics nationaux sur les caractéristiques et causes de l'informalité.

7. Les capacités des mandants de l'OIT en matière d'élaboration de stratégies intégrées ont notamment été renforcées grâce à un cours sur les politiques intégrées et à l'Académie sur la formalisation de l'économie informelle, organisés par le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin), en 2016. L'Académie a réuni des participants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Cette plate-forme d'apprentissage a permis aux participants de mieux comprendre les principales notions et caractéristiques définissant l'économie informelle et la réussite des stratégies de formalisation intégrées, et de mettre en commun leur expérience. Des modules de formation spécifiques sur les stratégies intégrées ont complété plusieurs cours, notamment celui sur les politiques nationales de l'emploi et l'Académie sur le dialogue social et les relations professionnelles. Des activités de formation aux niveaux national ou sous-régional, la promotion de la recommandation n° 204 et la diffusion de publications telles que le guide de ressources sur les stratégies intégrées de transition vers l'économie formelle sont venues renforcer les capacités des mandants.
8. Afin de promouvoir des stratégies conformes à la recommandation n° 204 au niveau national, ces deux dernières années, le Bureau a mis en œuvre de nombreuses activités de sensibilisation. Un atelier sous-régional a par exemple été organisé en collaboration avec le programme des Nations Unies au Mozambique. La Communauté des Caraïbes a organisé une consultation tripartite sur ce sujet. Des activités similaires ont été menées au niveau national, notamment au Népal, au Burkina Faso et au Costa Rica. Le BIT a promu la recommandation n° 204 auprès des groupes de travail sur l'emploi du G20 et du groupe BRICS et encouragé sa mention dans les déclarations des ministres du Travail de ces pays, notamment en communiquant des données sur l'emploi informel et l'analyse des bonnes pratiques de facilitation de la transition vers l'économie formelle. Cet effort de sensibilisation s'appuie aussi sur des mesures déployées au niveau mondial. Une plate-forme électronique visant à faire connaître la recommandation n° 204 est en cours d'élaboration, de même qu'un module général d'appui qui contient des notes d'information sur l'instrument, sur la transition vers l'économie formelle de certains groupes de travailleurs et d'unités économiques, ainsi que sur des facteurs particuliers de la formalisation.
9. Les diagnostics de situation couvrent un large éventail de points sur lequel s'appuie la conception d'actions à différents niveaux et de stratégies intégrées. Menées dans 25 pays, ces actions et stratégies s'appliquent, selon les besoins, à l'ensemble de l'économie ou à des secteurs, groupes de travailleurs ou unités économiques choisis. Plusieurs pays effectuent un diagnostic complet de l'économie informelle dans son ensemble, notamment l'Afrique du Sud, le Brésil, le Népal, le Swaziland et le Viet Nam. D'autres pays ont adopté une démarche axée sur des secteurs spécifiques, notamment le secteur de la construction en Côte d'Ivoire et à Madagascar, le secteur du commerce au Burkina Faso, ou le secteur du divertissement, pour ce qui concerne le VIH/sida, au Cambodge. Enfin, d'autres pays mettent l'accent sur des questions précises: travail non déclaré en Grèce; groupes de travailleurs: les salariés des microentreprises au Pérou; unités économiques spécifiques: les micro et petites entreprises au Cameroun; domaines d'action particuliers: la sécurité sociale en Zambie. Un appui est également apporté pour ce qui concerne les questions de mesure aux Caraïbes, en Inde et au Monténégro. Une note complète sur la méthode à suivre pour mener des diagnostics nationaux de situation de l'économie informelle est en cours d'élaboration. Les activités de diagnostic servent de socle à la constitution de systèmes de suivi, y compris l'évaluation des mesures prises.
10. Du fait des activités menées au titre du résultat 6, plusieurs plans d'action/feuilles de route nationaux ont été ou sont élaborés avec l'aide du BIT: feuille de route contre le travail non déclaré en Grèce, plan directeur quinquennal pour la province du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud, stratégie de formalisation au Zimbabwe. Des stratégies fondées sur des interventions

multiples sont menées en Amérique latine et aux Caraïbes, notamment en Argentine et au Brésil. Au moins dix pays de différentes régions s'attacheront à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de cadres d'orientation intégrés pendant la période 2016-2021.

III. Promouvoir le dialogue social dans la transition vers l'économie formelle

11. La promotion du dialogue social dans la transition vers l'économie formelle est au cœur de l'approche concernant le résultat 6. Les mécanismes et consultations tripartites associant les organisations de travailleurs et d'employeurs sont particulièrement préconisés lorsqu'il s'agit de définir la nature de l'économie informelle, d'établir des diagnostics nationaux, d'élaborer des plans d'action nationaux ou de concevoir et de mettre en œuvre des mesures pour un groupe de travailleurs ou des unités économiques spécifiques. Par exemple, en Grèce, un diagnostic national sur le travail non déclaré et une feuille de route pour combattre ce phénomène ont été adoptés dans le cadre d'un processus tripartite complet. Au Costa Rica, un accord tripartite sur la mise en œuvre de la recommandation n° 204 a été signé en 2016. Le dialogue social bipartite est également soutenu, comme en Argentine où il a été élargi au secteur du travail domestique.
12. Plusieurs activités ciblant les organisations de travailleurs et d'employeurs ont été engagées pour renforcer le dialogue social dans la transition vers l'économie formelle.
13. En 2016, dans toutes les régions, des activités sous-régionales et régionales de renforcement des capacités des organisations de travailleurs ont été menées pour améliorer la collaboration et l'influence exercée sur une transition efficace vers l'économie formelle, en mettant l'accent sur la recommandation n° 204. Elles forment une Académie mondiale des travailleurs au titre du résultat 6. Quelques activités nationales de suivi ont également été menées en 2016 et beaucoup d'autres doivent l'être en 2017. En Inde, les syndicats ont intensifié leurs activités organisationnelles dans l'économie informelle tout en s'attaquant aux lacunes des cadres juridiques en la matière. Outre le guide explicatif à l'intention des travailleurs, élaboré au titre du résultat 6 avec l'appui du résultat 10, la publication mondiale intitulée *Organiser les travailleurs de l'économie informelle: Note d'orientation d'ACTRAV, BIT* promeut la recommandation n° 204. Cette note, disponible en six langues, a pour objet d'aider les organisations de travailleurs à comprendre et à combattre les déficits de travail décent liés à l'emploi dans l'économie informelle. Elle contient des informations et propose des stratégies pouvant servir à organiser, à protéger et à promouvoir les droits et intérêts des travailleurs de l'économie informelle, conformément à la recommandation n° 204.
14. Une aide a été fournie au réseau Employeurs unis d'Afrique du Sud (BUSA) en vue d'évaluer le dispositif EESE (Environnement propice aux entreprises durables) pour un environnement favorable aux entreprises durables, en mettant essentiellement l'accent sur la transition vers l'économie formelle. Le plan d'action du réseau BUSA visait à favoriser les entreprises durables et la transition vers l'économie formelle; un rapport a été établi sur l'environnement favorable des entreprises. Ce réseau a noué un dialogue avec les PME, les entreprises informelles, le gouvernement et les travailleurs syndiqués afin de valider les documents produits. Au Zimbabwe et en Namibie, l'EESE fait l'objet d'une évaluation qui débouchera sur des orientations et un plan destinés aux organisations d'employeurs pour la promotion de mesures soutenant la transition vers l'économie formelle. Un atelier de planification stratégique a été organisé en 2016 à l'intention des organisations d'employeurs, lors du Forum du secteur privé de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Axé sur la recommandation n° 204, il visait à encourager ces organisations à inscrire la transition vers l'économie formelle dans leurs activités aux niveaux régional et national. Afin d'élargir la représentation régionale des organisations d'employeurs en Asie

du Sud, 30 personnes travaillant dans des sociétés membres ont été désignées et formées pour être les représentants et les ambassadeurs de marque de la région. Elles ont été chargées d'attirer davantage de membres (tant de l'économie formelle que de l'économie informelle). Cela facilite la formalisation des petites entreprises et accroît la représentativité des organisations d'employeurs.

IV. Grandes lignes des domaines d'action spécifiques

15. Le Bureau a élargi et actualisé ses services techniques et de conseil, ainsi que ses activités de renforcement des capacités en matière de transition vers l'économie formelle afin de répondre aux différents besoins et priorités au niveau des pays. C'est ainsi que, pour compléter les activités transversales précitées, des activités complémentaires sont menées en fonction des priorités et contextes nationaux, par exemple dans des domaines d'action spécifiques (statistiques), ainsi que dans des secteurs précis (travail domestique), auprès de certains groupes de travailleurs (minorités ethniques) ou dans certaines unités économiques (micro et petites entreprises). Des efforts particuliers sont déployés dans le cadre du résultat 6 pour renforcer la cohérence des mesures prises et la coordination, ainsi que pour élaborer des stratégies intégrées en vue de faciliter la transition vers l'économie formelle. Certaines grandes lignes de ces activités complémentaires sont présentées ci-après.

Egalité entre femmes et hommes et besoins des travailleurs particulièrement exposés aux déficits de travail décent

16. La promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la nécessité de prêter une attention spécifique aux besoins des travailleurs, en particulier de ceux qui sont exposés aux plus graves déficits de travail décent, sont des objectifs transversaux du résultat 6, conformément à la recommandation n° 204.
17. L'égalité entre femmes et hommes est promue au niveau mondial, en particulier grâce à l'amélioration des statistiques ventilées par sexe dans l'économie informelle, à la publication du rapport du BIT *Formaliser le travail domestique* (secteur majoritairement féminin), et à l'élaboration de mesures de prise en charge, dans le cadre de l'initiative du centenaire sur les femmes au travail. Au niveau des pays, la question de l'égalité entre femmes et hommes est intégrée dans toutes les activités. Sont aussi élaborées des stratégies ciblant directement les femmes opérant dans l'économie formelle, en vue, tout particulièrement, de favoriser leur inclusion financière et l'amélioration de leurs conditions de travail. En Zambie, les banques commerciales ont revu leurs pratiques en matière de prêt afin de cibler davantage les entrepreneuses dans l'économie informelle, tandis qu'au Sénégal la formalisation des entreprises informelles dirigées par des femmes a été facilitée par la création de coopératives leur permettant de négocier la propriété des terres, ce qui a facilité leur accès aux financements et aux investissements.
18. L'intégration des travailleurs migrants dans l'économie formelle est l'une des principales priorités en Amérique latine et aux Caraïbes. Des travaux de recherche sont en cours au Brésil, au Paraguay et au Chili. Une note d'information sur les peuples autochtones et les coopératives, ainsi qu'un guide sur la promotion des possibilités de travail décent pour les jeunes Roms en Europe centrale et orientale, ont été élaborés. Au Malawi, une politique nationale pour les travailleurs de l'économie informelle vivant avec le VIH ou touchés par le VIH a été adoptée en vue de négociations sur les questions concernant leur santé et leur sécurité; les questions relatives au VIH et à l'égalité entre les sexes ont été intégrées dans la stratégie nationale de régularisation des entreprises informelles en Afrique du Sud et, au Kenya et au Nigéria, des efforts sont déployés pour sensibiliser la population concernée au dépistage du VIH et à l'enregistrement des travailleurs de l'économie informelle dans les

systèmes de protection sociale. Les politiques nationales prévoyant des systèmes de renforcement des compétences ouverts à tous ont favorisé un environnement plus propice à l'emploi formel de personnes handicapées, notamment au Bangladesh, en Chine, en Ethiopie et en Zambie, et à une meilleure reconnaissance des retombées positives de leur intégration dans la main-d'œuvre formelle, notamment en El Salvador, en Ethiopie, en Indonésie et au Pérou.

Statistiques sur l'informalité/la formalisation

19. Plusieurs cours visent à renforcer les capacités des bureaux nationaux de la statistique en matière de collecte et d'analyse de statistiques sur l'informalité; sont ainsi dispensés un cours mondial sur la mesure et le suivi de l'informalité, au Centre international de formation de l'OIT, et des séances destinées aux bureaux régionaux de la statistique à l'Académie régionale de Côte d'Ivoire. Des actions sont également menées dans ce domaine dans de nombreux pays, dont l'Inde, la Jordanie, le Guyana, le Honduras, le Monténégro et le Suriname. Outre la diffusion de statistiques nationales sur l'emploi informel à travers la base de données ILOSTAT, des statistiques sur le thème de l'indicateur 8.3.1 des objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) ont été établies pour plus de 60 pays en développement. Les statistiques disponibles portent sur l'étendue et les caractéristiques de l'économie informelle, notamment la part de l'emploi informel selon la situation dans la profession, le secteur, le groupe d'âge, le niveau d'éducation et le milieu, rural ou urbain. Des statistiques décrivant la prévalence des déficits de travail décent dans l'économie informelle et le lien entre informalité, pauvreté et inégalité ont également été produites. Les conclusions tirées de ces travaux permettront d'actualiser la publication intitulée *Women and men in the informal economy: A statistical picture*.

Formalisation des entreprises

20. Un soutien est apporté à la mise en œuvre de mesures en faveur de la formalisation des entreprises qui combinent simplification des procédures d'enregistrement, incitations, assistance et dialogue. Il s'agit notamment: *a)* d'appuyer le dialogue local entre les agents municipaux à l'échelle des secteurs, de formaliser les entreprises et les autres acteurs de l'économie informelle au Népal et au Viet Nam, et de revoir les mécanismes municipaux de dialogue social en Afrique du Sud; *b)* de renforcer la capacité des organisations d'employeurs en matière de préconisation de nouvelles lois et d'appliquer des stratégies de formalisation des entreprises au Népal; *c)* d'aider le gouvernement à élaborer des politiques nationales sectorielles au Viet Nam; *d)* de soutenir la mise en œuvre d'une loi facilitant la formalisation des entreprises et la création d'emplois au Cabo Verde; *e)* de promouvoir la création de coopératives et leur développement au Viet Nam et en Jamaïque; *f)* d'aider les mandants à organiser des sommets annuels sur l'économie informelle en Afrique du Sud; *g)* d'organiser des manifestations permettant l'échange de connaissances et la formulation de recommandations concrètes sur la formalisation des entreprises aux Caraïbes et en Afrique du Sud; *h)* de diffuser auprès des entrepreneurs des informations sur les retombées de la formalisation en Jamaïque; *i)* de collecter des informations sur les facteurs qui modèlent l'informalité au sein des entreprises au Cameroun et sur la perception que les entrepreneurs de l'économie informelle ont de l'environnement dans lequel ils opèrent au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Un produit sur la formalisation des entreprises a été élaboré et des forums de partage des connaissances sur ce point ont été organisés.

Sécurité sociale et formalisation

21. L'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle en vue de sa formalisation est un élément clé des stratégies intégrées et coordonnées dans ce domaine. Le BIT élabore à l'intention des mandants un ensemble de ressources variées: guide sur l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle résumant les enseignements tirés de l'expérience des pays, notes d'orientation et d'information, module de renforcement des capacités conçu en collaboration avec le Centre de Turin, avec l'appui du gouvernement français. Au niveau des pays, l'extension de la sécurité sociale au moyen de régimes adaptés aux besoins et à la situation des travailleurs de l'économie informelle progresse sensiblement, notamment en Argentine, en Inde, au Sénégal, au Viet Nam et en Zambie.

Cadre de politiques de l'emploi et formalisation de l'emploi

22. Pour opérer la transition vers l'économie formelle, il faut créer des emplois décents dans l'économie formelle et assurer la cohérence des politiques macroéconomiques, de l'emploi, de la protection sociale et autres. Les travaux du Bureau au titre du résultat 6 prévoient donc l'intégration et le renforcement de l'objectif de formalisation, ainsi que la création d'emplois formels dans les politiques nationales pour l'emploi, les cadres d'autres politiques nationales et les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD). En Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, au Ghana, à Madagascar, au Népal, en Afrique du Sud, au Viet Nam et au Zimbabwe, l'OIT a aidé ses mandants à concevoir ou étoffer des dispositifs intégrés de promotion de l'emploi formel aux niveaux national ou sectoriel, notamment grâce à des programmes d'investissement à forte intensité d'emploi et à des programmes publics pour l'emploi. Les évaluations générales réalisées par le BIT en Amérique latine montrent le potentiel des politiques actives du marché du travail en matière de réduction de l'informalité. Afin d'accroître l'employabilité des travailleurs opérant dans l'économie informelle, des instruments ont été élaborés et des activités de renforcement des capacités ont été menées concernant la reconnaissance officielle de l'apprentissage informel et non formel, ainsi que la revalorisation des systèmes d'apprentissage informel.

Conformité et formalisation

23. Une aide à la mise en conformité a été apportée en vue de faciliter la transition vers la formalité. Ainsi, des campagnes de sensibilisation à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans l'économie informelle ont été lancées au Togo, en Colombie, dans le territoire palestinien occupé, en Chine et au Viet Nam; des inspecteurs du travail et des partenaires sociaux ont été formés à la lutte contre le travail non déclaré en Grèce, au Monténégro et en Afrique du Sud; les méthodes de l'inspection du travail ont été adaptées à l'économie informelle au Burkina Faso et à Madagascar. Le Bureau a contribué à l'élaboration d'un programme tripartite de lutte contre les relations de travail déguisées dans les secteurs minier, portuaire et de l'électricité, ainsi que dans l'industrie de l'huile de palme en Colombie. En Afrique, le Bureau a mis en place: une méthode participative d'inspection du travail visant à déterminer les secteurs cibles; des plans d'action pour formaliser l'économie informelle, prévenir les risques professionnels et promouvoir les droits fondamentaux au travail; des formations sur les droits fondamentaux et l'évaluation des risques au travail à l'intention des inspecteurs; des plans de mise en œuvre de stratégies combinant sensibilisation, incitations et interventions contre le travail forcé, le travail des enfants ou les dangers imminents; une analyse du potentiel d'expansion à d'autres secteurs.

Approche sectorielle de la formalisation: le cas du travail domestique

24. Le BIT a mis au point une approche sectorielle pour formaliser le travail domestique, en s'appuyant sur la recommandation n° 204 qui prévoit un nouveau cadre, plus complet, d'élaboration de stratégies intégrées. Cela a débouché sur la publication du rapport *Formaliser le travail domestique*. Les actions menées au niveau des pays visent en particulier à étendre les formes de protection, à garantir la mise en conformité et à renforcer la voix et la représentation des organisations de travailleurs et d'employeurs. Ces actions s'appuient sur le dialogue social pour élaborer des stratégies permettant de faire face aux situations et besoins spécifiques des travailleurs domestiques. Dans certains pays, tels l'Inde et le Brésil, le Bureau participe au renforcement de la capacité des syndicats d'organiser les travailleurs domestiques et d'agir en faveur de l'extension de la protection; dans d'autres pays, comme la République-Unie de Tanzanie, il soutient des groupes de travail technique tripartites sur le travail domestique à cette même fin.

V. Partenariats et coopération internationale

25. Des campagnes et des initiatives conjointes sont mises en œuvre: avec la Banque mondiale et d'autres organisations régionales et internationales, en ce qui concerne la productivité et les coûts et avantages de la formalisation; avec la Commission européenne, au sujet de la réduction de l'emploi non déclaré en Europe par le biais de la plate-forme européenne visant à lutter contre le travail non déclaré; avec l'OCDE, pour ce qui est des facteurs de l'informalité; et avec le réseau WIEGO (Les femmes et l'emploi dans le secteur informel: mondialisation et organisation) et d'autres organisations, en matière de statistique. Dans le contexte de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, l'accent est mis, entre les organisations, sur la question des jeunes dans l'informalité et sur l'appui à la transition vers la formalité. Les partenariats avec des organismes des Nations Unies seront renforcés en vue de parvenir à un consensus sur l'utilisation de la recommandation n° 204 en tant qu'instrument permettant de réaliser les ODD. Une collaboration a également été nouée avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Confédération syndicale internationale (CSI), la Fédération internationale des travailleurs domestiques (IDWF), l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) et le réseau WIEGO sur le travail domestique, sous l'égide du Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'autonomisation économique des femmes.

VI. Formalisation et objectifs de développement durable de l'ONU

26. La recommandation n° 204 est un puissant moyen d'action en vue de réaliser les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). La transition vers l'économie formelle contribue essentiellement à la réalisation de l'ODD 8, à savoir promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Il s'agit en particulier d'une condition pour réaliser la cible 8.3 et le suivi des progrès réalisés, sur la base de l'indicateur 8.3.1 («proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe»). Les économies informelles se caractérisant généralement par un taux élevé de pauvreté, des inégalités et des déficits de travail décent, la transition vers l'économie formelle pèsera aussi fortement sur la réalisation de plusieurs autres ODD et cibles y afférentes: objectif 1 (toutes les cibles), grâce à l'augmentation des revenus des travailleurs et à l'extension de la couverture de sécurité sociale; objectif 5 (cibles 5.a, 5.4 et 5.5), grâce à des politiques de formalisation sexospécifiques qui soutiennent l'autonomisation économique des femmes; objectif 10 sur l'inégalité (cibles 10.2 et 10.4), grâce à l'inclusion

économique et sociale de ceux qui opèrent dans l'économie informelle; et objectif 16 (cible 16.3), grâce au respect de la loi.

VII. Renforcer la capacité d'exécution interne

27. Afin de renforcer sa capacité à mettre en œuvre ce résultat transversal, le Bureau a élaboré un plan d'action biennal particulièrement important car, bien que certains résultats correspondent au mandat de certains départements et puissent bénéficier de l'appui et de l'expertise des spécialistes sur le terrain, le résultat 6 n'a pas accès à cet appui. Établi suite à d'étroites consultations entre l'équipe de coordination du résultat et les bureaux extérieurs, ce plan d'action comprend l'élaboration et la diffusion d'outils et de produits techniques concernant la formalisation, la dispense d'une formation au personnel (par exemple, pour mieux comprendre la recommandation n° 204), des discussions en ligne sur des domaines thématiques (par exemple, la formalisation des entreprises) et la mise en relation des spécialistes qui travaillent sur les mêmes priorités dans différentes sous-régions.

VIII. Conclusions

28. La formalisation de l'économie informelle est une tâche à long terme, difficile et de très grande ampleur, qui dépasse un simple exercice biennal. Les progrès réalisés au cours de la première année représentent un jalon important et les efforts devraient se poursuivre pendant au moins les deux prochains exercices biennaux, conformément au plan d'action sur le suivi de la résolution relative à la recommandation n° 204 et aux ODD. Cette tâche concerne par ailleurs l'ensemble du Bureau; elle s'appuie sur l'intégration et la combinaison d'interventions dans de nombreux domaines d'action et contribue à plusieurs autres résultats. À cet égard, le résultat contribue à améliorer l'unité d'action de l'OIT. Enfin, compte tenu de l'ampleur de l'économie informelle dans le monde, le résultat 6 contribue fortement à la réalisation du travail décent pour tous.

Projet de décision

29. Le Conseil d'administration prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative au résultat 6 du programme et budget pour la période biennale 2016-17 sur la formalisation de l'économie informelle.